

Conseil d'administration de la Société Francophone de Primatologie **1er Octobre 1999**

Amphithéâtre de Paléontologie. Les notes sont prises par Dominique Gommery.

Sont présents : B. Deputte, G. Dubreuil, J. Fagot, C.-A. Gauthier, G. Germain, D. Gommery, P. Moisson, B. Senut, R. Vercauteren Drubbel. **Sont absents** : R. Albignac, P. Gay.

La première séance avec les nouveaux membres du Conseil d'administration (G. Dubreuil, J. Fagot, P. Gay et D. Gommery sont élus pour trois ans) est dirigée par P. Moisson.

1 – Premières recommandations aux membres du bureau de la SFDP :

Après le message de bienvenue aux nouveaux membres du bureau, P. Moisson demande à tous de faire parvenir au nouveau secrétaire général les informations les plus diverses sur les différents domaines de la primatologie. Lors du prochain conseil, le bureau devra examiner :

- a. sources de financement du bulletin,
- b. nombre d'exemplaires,
- c. lieux du secrétariat du bulletin et du secrétariat de la SFDP.

2– Elections aux différents sièges du Conseil :

votants : 9 ; exprimés : 9

Répartition des votes par sièges :

Président : P. Moisson : 6, B. Senut : 2, blanc : 1

Vice-président : G. Dubreuil : 1, C.-A. Gauthier : 1, B. Senut : 6, P. Moisson : 1

Secrétaire général : C.-A. Gauthier : 7, P. Moisson : 1, blanc : 1

Secrétaire général adjoint : D. Gommery : 9

Trésorier : G. Germain : 8, J. Fagot : 1

Sont élus :

P. Moisson (Président) , B. Senut (vice-présidente), C.-A. Gauthier (Secrétaire général), D. Gommery (Secrétaire général adjoint), G. Germain (Trésorier).

3 - Nomination des suppléants :

A Van Robais pour G. Germain, F. Joubaud pour J. Fagot, M. Godinot pour B. Senut. Les autres membres du bureau n'ont que quinze jours pour nommer leurs suppléants. Il est rappelé que les suppléants doivent être membre de la SFDP et à jour de leur cotisation.

4 – A propos de la revue Primatologie :

G. Dubreuil est chargé des relations avec les grandes institutions et travaillera dans cette direction avec J. Fagot pour la revue Primatologie.

5 – Remboursement des frais de transports des invités aux symposiums lors des colloques de la SFDP :

Seuls les invités non membres de la SFDP intervenant dans des communications seront remboursés de leurs frais.

6 – Révision de l'article VII des Statuts de la SFDP

Article VII modifié : L'association est administrée par son Conseil et son bureau composé de cinq membres issus de son Conseil.

a) le Conseil est composé :

- de 9 membres élus au scrutin secret pour 3 ans par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres honoraires et titulaires, à la majorité absolue des votants au premier tour et à la majorité relative aux tours suivants.

Le renouvellement du Conseil pour ces 9 membres élus par l'AG parmi les membres titulaires ou honoraires, a lieu par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles. A la suite éventuelle de leur deuxième mandat, il ne pourront être à nouveau éligibles qu'après une année d'interruption.

- et des deux membres suivants :

- du représentant de la SFDP auprès de l'European Federation for Primatology (EFP), nécessairement membre de la SFDP, et élu par l'AG pour deux années renouvelables.

- Du secrétaire pour l'Europe de l'IPS, lorsqu'il est membre de la SFDP.

Ces deux derniers membres sont membres de droit du Conseil d'Administration et ont droit de vote.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif au cours de l'Assemblée Générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

b) le bureau :

Le Bureau du Conseil est composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire Général, du Secrétaire Général Adjoint et du Trésorier de l'Association. Le Vice-Président fait fonction de Trésorier-Adjoint.

Cette proposition de modification sera soumise au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le président,
Le secrétaire général,
Le secrétaire général adjoint
